

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : VERNIS POLYURETHANE ACRYLIQUE BICOUCHE NON JAUNISSANT - 20 GLOSS
Code du produit : SM4006-0020

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations : Peinture ou matériau associé à la peinture.
: Usage industriel uniquement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SHERWIN-WILLIAMS Italy S.r.l.
Via del Fiffio, 12 -40065 Pianoro (BO)
Italia - C.P. 18
Cod. Fisc. e Reg. Impr. Bo 08866930152
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : regulatory.SWI@sherwin.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : +33 (0) 1454 25959

Fournisseur

Numéro de téléphone : +39 051 770511
Heures ouvrables : Numéro d'urgence disponible 24 heures sur 24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Repr. 2, H361d
STOT SE 3, H336
STOT RE 2, H373

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pictogrammes de danger :   

Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation.
Intervention : Consulter un médecin en cas de malaise.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.
Ingrédients dangereux : Toluène
xylène, mélange d'isomères
Éléments d'étiquetage supplémentaires : Contient du (de la) méthacrylate de méthyle et anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

Exigences d'emballages spéciaux

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange :

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Toluène	REACH #: 01-2119471310-51 CE: 203-625-9 CAS: 108-88-3 Index: 601-021-00-3	≥10 - ≤22	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1] [2]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Index: 607-025-00-1	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
xylène, mélange d'isomères	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9	≥10 - <20	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304	ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (gaz)] = 6700 ppm	[1] [2]
Butanone	REACH #: 01-2119457290-43 CE: 201-159-0 CAS: 78-93-3 Index: 606-002-00-3	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
Acetate d'isobutyle	REACH #: 01-2119488971-22 CE: 203-745-1 CAS: 110-19-0 Index: 607-026-00-7	≤10	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
Acetate d'ethyle	REACH #: 01-2119475103-46 CE: 205-500-4 CAS: 141-78-6 Index: 607-022-00-5	≤5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
Éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	≤2.8	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373 (organes de l'audition) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
méthacrylate de méthyle	REACH #: 01-2119452498-28 CE: 201-297-1 CAS: 80-62-6 Index: 607-035-00-6	<1	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	-	[1] [2]
anhydride maléique	REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Index: 607-096-00-9	<0.001	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (système respiratoire) (inhalation) EUH071 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 400 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.001%	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

D'après les propriétés des composants isocyanate et les données toxicologiques de mélanges similaires, ce mélange peut provoquer une sensibilisation et/ou une irritation aiguë du système respiratoire, entraînant état asthmatique, sifflement et congestion poitrinaire. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP. Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire.

Le contact répété ou prolongé avec les irritants peut provoquer une dermatite.

Contient méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée/atomisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, isocyanates monomères.

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Placer dans un récipient approprié. La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement à l'aide d'un décontaminant approprié. Par exemple, on pourra utiliser un décontaminant (inflammable) constitué (en volume) de 45 parties d'eau, de 50 parties d'éthanol ou d'alcool isopropylique et de 5 parties d'une solution ammoniacale concentrée (d : 0,880). En contre-partie, on pourra utiliser une solution ininflammable constituée de carbonate de sodium (5 parties) et d'eau (95 parties). Ajouter ce décontaminant aux résidus et laisser reposer plusieurs jours dans un récipient non scellé jusqu'à ne plus observer de réaction. Une fois ce stade atteint, fermer le récipient et éliminer conformément à la réglementation locale (voir section 13).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit.

Mettre en place un examen régulier des fonctions pulmonaires pour les personnes pulvérisant ce mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.
Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.
Prendre les précautions nécessaires lors de la réouverture de récipients en partie utilisés. Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour minimiser le contact avec l'eau ou l'humidité atmosphérique. En effet, du CO₂ pourrait se former et générer une surpression dans les récipients fermés. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange.
Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun
Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

De bonnes normes d'entretien, l'élimination sûre et régulière des déchets et l'entretien régulier des filtres de la cabine de pulvérisation minimiseront les risques de combustion spontanée et autres risques d'incendie.

Avant d'utiliser ce matériau, veuillez consulter le(s) scénario(s) d'exposition le cas échéant pour l'utilisation finale spécifique, les mesures de contrôle et les considérations supplémentaires sur les EPI.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Toluène	Ministère du travail (France, 2/2024). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME: 20 ppm 8 heures. VME: 76.8 mg/m³ 8 heures. VLE: 100 ppm 15 minutes. VLE: 384 mg/m³ 15 minutes.
Acétate de n-butyle	Ministère du travail (France, 2/2024). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME: 50 ppm 8 heures. VME: 241 mg/m³ 8 heures. VLE: 150 ppm 15 minutes. VLE: 723 mg/m³ 15 minutes.
xylène, mélange d'isomères	Ministère du travail (France, 2/2024). [xylènes, isomères mixtes, purs] Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes. VME: 221 mg/m³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
Butanone	Ministère du travail (France, 2/2024). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME: 200 ppm 8 heures.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Acetate d'isobutyle	VME: 600 mg/m³ 8 heures. VLE: 900 mg/m³ 15 minutes. VLE: 300 ppm 15 minutes. Ministère du travail (France, 2/2024). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)
Acetate d'ethyle	VME: 50 ppm 8 heures. VME: 241 mg/m³ 8 heures. VLE: 150 ppm 15 minutes. VLE: 723 mg/m³ 15 minutes. Ministère du travail (France, 2/2024). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)
Éthylbenzène	VME: 200 ppm 8 heures. VME: 734 mg/m³ 8 heures. VLE: 1468 mg/m³ 15 minutes. VLE: 400 ppm 15 minutes. Ministère du travail (France, 2/2024). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)
méthacrylate de méthyle	VME: 20 ppm 8 heures. VME: 88.4 mg/m³ 8 heures. VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes. Ministère du travail (France, 2/2024). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)
anhydride maléique	VME: 50 ppm 8 heures. VME: 205 mg/m³ 8 heures. VLE: 100 ppm 15 minutes. VLE: 410 mg/m³ 15 minutes. Ministère du travail (France, 2/2024). Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation. Risque de sensibilisation. Notes: Valeurs limites admises (circulaires)
	VLE: 1 mg/m³ 15 minutes.

Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Index d'exposition
toluène	Valeurs limites biologiques (VLB) - Code du Travail / ANSES (France, 4/2023) VLB: 30 µg/l, toluène [urinaire]. Temps d'échantillonnage: en fin de poste. VLB: 20 µg/l, toluène [sanguin]. Temps d'échantillonnage: en début de poste et fin de semaine. VLB: 300 µg/g Cr, ortho-crésol [urinaire]. Temps d'échantillonnage: en fin de poste et fin de semaine.

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)
Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)
Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)
Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

: La surveillance régulière de toutes les zones de travail doit être effectuée à tout moment, notamment les zones qui peuvent ne pas être ventilées de manière égale.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets	
Toluène	DNEL	Court terme Inhalation	226 mg/m³	Population générale [Humain via l'environnement]	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	226 mg/m³	Population générale [Humain via l'environnement]	Local	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	226 mg/m³	Population générale [Humain via l'environnement]	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	226 mg/kg bw/jour	Population générale [Humain via l'environnement]	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	56.5 mg/m³	Population générale [Humain via l'environnement]	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	8.13 mg/kg bw/jour	Population générale [Humain via l'environnement]	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	192 mg/m³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	192 mg/m³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	384 mg/m³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	384 mg/m³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	384 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	56.5 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Local	
	Acétate de n-butyle	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Local
		DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m³	Opérateurs	Local
DNEL		Court terme Inhalation	300 mg/m³	Population générale	Local	
DNEL		Long terme Inhalation	35.7 mg/m³	Population générale	Local	
DNEL		Long terme Voie cutanée	11 mg/kg	Opérateurs	Systémique	
DNEL		Court terme Voie cutanée	11 mg/kg	Opérateurs	Systémique	
DNEL		Long terme Voie cutanée	6 mg/kg	Population générale	Systémique	
DNEL		Court terme Voie cutanée	6 mg/kg	Population générale	Systémique	
DNEL	Long terme Voie orale	2 mg/kg	Population générale	Systémique		

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

xylène, mélange d'isomères	DNEL	Court terme Voie orale	2 mg/kg	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	212 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	125 mg/kg	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	442 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	260 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	174 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.5 mg/kg	Population générale	Systémique
Butanone	DNEL	Long terme Voie cutanée	1161 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	412 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	106 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	31 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
Acetate d'isobutyle	DNEL	Long terme Voie cutanée	10 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	5 mg/kg	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	35.7 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	35.7 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	5 mg/kg	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	10 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	730 mg/m³	Opérateurs	Systémique
Acetate d'ethyle	DNEL	Long terme Voie cutanée	63 mg/kg	Opérateurs	Systémique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

méthacrylate de méthyle	DNEL	Court terme Inhalation	1468 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	734 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	1468 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	367 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	734 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	367 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	734 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	37 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	4.5 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	208 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.5 mg/cm²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	208 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	13.67 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	1.5 mg/cm²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	104 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.5 mg/cm²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	74.3 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	1.5 mg/cm²	Population générale	Local

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Toluène	Sédiment d'eau douce	0.68 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	0.68 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	13.61 mg/l	Facteurs d'Évaluation
Acétate de n-butyle	Sol	2.89 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	16.39 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	16.39 mg/kg dwt	-
	Eau douce	0.18 mg/l	-
	Eau de mer	0.018 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg	-
	Sol	0.0903 mg/kg	-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Butanone	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35.6 mg/l	-
	Eau douce	55.8 mg/l	-
	Eau de mer	55.8 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	709 mg/l	-
	Sédiment	284.7 mg/kg dwt	-
Acetate d'ethyle	Sol	22.5 mg/kg	-
	Empoisonnement Secondaire	1000 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	650 mg/l	-
	Eau douce	0.24 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	1.15 mg/kg wwt	-
méthacrylate de méthyle	Sol	0.148 mg/kg wwt	-
	Eau de mer	0.024 mg/l	-
	Sédiment d'eau de mer	0.115 mg/kg wwt	-
	Eau douce	0.94 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	5.74 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau douce	2.22 mg/kg wwt	-
	Eau de mer	0.94 mg/l	-
	Sédiment d'eau de mer	5.74 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	2.22 mg/kg wwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	Sol	1.47 mg/kg dwt	-
	Sol	1.31 mg/kg wwt	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être exposées dans tout processus dans lequel ce produit est utilisé.

Mettre en place un examen régulier des fonctions pulmonaires pour les personnes pulvérisant ce mélange.

- Contrôles techniques appropriés
- : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. L'opérateur chargé de la vaporisation doit porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air, même en cas de ventilation suffisante. Dans les autres opérations, si la ventilation par échappement localisé et l'extraction générale ne suffisent pas à maintenir les concentrations en particules et en vapeurs de solvants sous les VLEP, porter une protection respiratoire adaptée. (Voir Contrôle de l'exposition professionnelle.)

: Il est recommandé aux utilisateurs d'étudier les limites d'exposition professionnelle ou autres valeurs équivalentes.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène
- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage
- : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.
- Protection de la peau
- Protection des mains
- : Porter des gants adaptés homologués EN 374.
- Gants
- :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Gants pour une exposition de courte durée/protection contre les éclaboussures (moins de 10 min) : nitrile > 0,35 mm
Les gants de protection contre les éclaboussures doivent être changés immédiatement lorsqu'ils sont en contact avec des produits chimiques. Pour une exposition de longue durée ou en cas de déversements (délai de rupture > 480 min) : utiliser des gants stratifiés en PE comme sous-gants.
En raison de la diversité des situations (par ex., la température, l'abrasion), l'utilisation pratique d'un gant protecteur contre les produits chimiques dans la pratique, peut être beaucoup plus courte que le temps de perméation déterminé lors des tests.
Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.
Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.
Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.
Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.
Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.
L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle

- : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée

- : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

- : Méthodes d'application :
Pinceau ou rouleau. Appareil de protection respiratoire approuvé/homologué avec cartouches de protection contre les vapeurs de composés organiques. Type de filtre : A2 P2 (EN14387).
Pulvérisation manuelle. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Avant d'utiliser ce matériau, veuillez consulter le(s) scénario(s) d'exposition le cas échéant pour l'utilisation finale spécifique, les mesures de contrôle et les considérations supplémentaires sur les EPI. L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Caractéristique.
- Seuil olfactif : Non disponible.
- pH : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.
insoluble(s) dans l'eau.
- Point de fusion/point de congélation : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 70°C
- Point d'éclair : Vase clos: 10°C [Pensky-Martens Closed Cup]
- Taux d'évaporation : 5.6 (acétate de butyle = 1)
- Inflammabilité : Liquide inflammable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion : LEL: 1% (Toluene)
UEL: 10.7% (Ethyl Acetate)
- Pression de vapeur : 12.1 kPa (90.6 mm Hg)
- Densité de vapeur relative : 2.48 [Air = 1]
- Densité relative : 0.91
- Solubilité(s) :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammabilité :

Nom des composants	°C	°F	Méthode
Butanone	403	757.4	
Acétate de n-butyle	415	779	
Acetate d'ethyle	426	798.8	
Toluène	480	896	

Température de décomposition : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Viscosité : Cinématique (40°C): >20.5 mm²/s

Propriétés explosives : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Propriétés comburantes : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations

Chaleur de combustion : 22.171 kJ/g

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Le produit réagit lentement avec l'eau et cause un dégagement de dioxyde de carbone.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans les récipients fermés, l'augmentation de pression qui en résulte peut causer une déformation, un gonflement et, dans les cas extrêmes, une explosion du récipient.
- 10.4 Conditions à éviter** : Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie.
- 10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts, amines, alcools, eau. Des réactions exothermiques non maîtrisées apparaissent avec les amines et les alcools.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, isocyanates monomères.

Reportez-vous à Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

D'après les propriétés des composants isocyanate et les données toxicologiques de mélanges similaires, ce mélange peut provoquer une sensibilisation et/ou une irritation aiguë du système respiratoire, entraînant état asthmatique, sifflement et congestion poitrinaire. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP. Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire.

Le contact répété ou prolongé avec les irritants peut provoquer une dermatite.

Contient méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

Toxicité aiguë

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Toluène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	49 g/m³	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	636 mg/kg	-
Acétate de n-butyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10768 mg/kg	-
xylène, mélange d'isomères	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6700 ppm	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	4300 mg/kg	-
Butanone	DL50 Voie cutanée	Lapin	6480 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2737 mg/kg	-
Acetate d'isobutyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	>17400 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	13400 mg/kg	-
Acetate d'ethyle	DL50 Voie orale	Rat	5620 mg/kg	-
Éthylbenzène	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3500 mg/kg	-
méthacrylate de méthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	78000 mg/m³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	7872 mg/kg	-
anhydride maléique	DL50 Voie cutanée	Lapin	2620 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	400 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Voie cutanée Inhalation (gaz) Inhalation (vapeurs)	7260.48 mg/kg 44222.91 ppm 410.31 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Toluène	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	0.5 minutes 100 mg	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	870 ug	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	0.1 MI	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Cochon	-	24 heures 250 uL	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	435 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	500 mg	-
Acétate de n-butyle	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

xylène, mélange d'isomères	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	87 mg	-
			-	24 heures 5 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Rat	-	8 heures 60 uL	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	100 %	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
Butanone	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 mg	-
			-	24 heures 14 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
Acetate d'isobutyle	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	500 mg	-
			-	24 heures	-
			-	500 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
Éthylbenzène	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 mg	-
			-	24 heures 15 mg	-
anhydride maléique	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	1 %	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation

Données non disponibles

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Données non disponibles

Cancérogénicité

Données non disponibles

Toxicité pour la reproduction

Données non disponibles

Tératogénicité

Données non disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Toluène	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
xylène, mélange d'isomères	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Butanone	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Acetate d'isobutyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Acetate d'ethyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
méthacrylate de méthyle	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Toluène	Catégorie 2	-	-
xylène, mélange d'isomères	Catégorie 2	-	-
Éthylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition
anhydride maléique	Catégorie 1	inhalation	système respiratoire

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Toluène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
xylène, mélange d'isomères	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Toluène	Aiguë CE50 12500 µg/l Eau douce	Algues - <i>Raphidocelis subcapitata</i>	72 heures
	Aiguë CE50 11600 µg/l Eau douce	Crustacés - <i>Gammarus pseudolimnaeus</i> - Adulte	48 heures
	Aiguë CE50 6000 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CL50 5500 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus kisutch</i> - Fretin	96 heures
Acétate de n-butyle	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	21 jours
	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Artemia salina</i>	48 heures
	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	96 heures
	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Palaemonetes pugio</i>	48 heures
Butanone	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	96 heures
	Aiguë CE50 >500000 µg/l Eau de mer	Algues - <i>Skeletonema costatum</i>	96 heures
	Aiguë CE50 5091000 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Larves	48 heures
	Aiguë CL50 3220000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	96 heures
Acetate d'ethyle	Aiguë CE50 2500000 µg/l Eau douce	Algues - <i>Selenastrum sp.</i>	96 heures
	Aiguë CL50 750000 µg/l Eau douce	Crustacés - <i>Gammarus pulex</i>	48 heures
	Aiguë CL50 154000 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia cucullata</i>	48 heures
	Aiguë CL50 212500 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Heteropneustes fossilis</i>	96 heures
	Chronique NOEC 2.4 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	21 jours

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Éthylbenzène	Chronique NOEC 75.6 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i> - Embryon	32 jours
	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	Algues - <i>Raphidocelis subcapitata</i>	72 heures
	Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	Algues - <i>Raphidocelis subcapitata</i>	96 heures
	Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	Crustacés - <i>Artemia sp.</i> - Nauplius	48 heures
	Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Nouveau-né	48 heures
méthacrylate de méthyle	Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures
	Aiguë CL50 130000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i> - Adulte	96 heures
anhydride maléique	Aiguë CL50 230 ppm Eau douce	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Données non disponibles				

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Toluène	-	-	Facilement
Acétate de n-butyle	-	-	Facilement
xylène, mélange d'isomères	-	-	Facilement
Butanone	-	-	Facilement
Acetate d'ethyle	-	-	Facilement
Éthylbenzène	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Toluène	-	90	Faible
xylène, mélange d'isomères	-	8.1 à 25.9	Faible
Acetate d'ethyle	-	30	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

- Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
- Déchets Dangereux : Oui.
- Catalogue Européen des Déchets : déchets d'isocyanates 08 05 01*
- Considérations relatives à l'élimination : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Il est recommandé de neutraliser les résidus restant dans les récipients vides à l'aide d'un décontaminant (voir section 6). Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Considérations relatives à l'élimination : À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.
- Catalogue Européen des Déchets : emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 15 01 10*
- Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s)/Étiquette(s) de risque pour le transport	3 	3 	3 

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	No.	No.
Informations complémentaires	Dispositions particulières 640 (C) Code tunnel D/E	Emergency schedules F-E, S-E	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable.

Les descriptions d'expédition multimodales sont fournies à titre indicatif et ne prennent pas en compte la taille des conteneurs. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (maritime, aérien, etc.), n'indique en aucun cas que le produit est emballé de manière appropriée pour ce mode de transport. Tous les emballages doivent être examinés avant l'expédition afin de vérifier qu'ils conviennent au transport. La conformité aux réglementations en vigueur incombe uniquement à la personne qui offre le produit pour le transport. Les personnes chargeant et déchargeant les marchandises dangereuses doivent recevoir des formations sur tous les risques liés aux substances et sur toutes les mesures à prendre en cas d'urgence.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
NONYELLOWING ACRYLIC-PU TRANSPARENT TOP COAT	≥90	3
toluène	≥10 - ≤22	48
octaméthylcyclotétrasiloxane	<0.01	70
oxyde de dibutyletain	<0.1	20

Étiquetage : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Teneur en (2010/75/EU) : 78.1 p/p
COV 713 g/l

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Directive Seveso

Ce produit peut s'ajouter au calcul afin de déterminer si un site entre dans le champ de la directive Seveso sur les risques d'accident majeurs.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations nationales

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
Toluène	Limites d'exposition professionnelle - France	toluène	Repro. R2	-

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: toluène acétate de n-butyle xylène butanone acétate d'isobutyle acétate d'éthyle éthylbenzène méthacrylate de méthyle anhydride maléique	RG 4bis, RG 84 RG 84 RG 4bis, RG 84 RG 84 RG 84 RG 84 RG 84 RG 82 RG 66
--	--	---

Surveillance médicale renforcée	: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné
--	--

15.2 Évaluation de la sécurité chimique	: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.
--	--

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable N/A = Non disponible
----------------------------------	---

Principales références de la littérature et sources de données	: Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route IATA = Association international du transport aérien code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878 Directive 2012/18/UE, et amendements et ajouts y afférents Directive 2008/98/EC, and relative amendments & additions Directive 2009/16/UE, et amendements et ajouts y afférents CEPE Guidelines
---	--

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions	: H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H abrégées	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H312	Nocif par contact cutané.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332	Nocif par inhalation.
	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	: Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
	Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
	Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
	Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
	Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
	Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
	Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
	Resp. Sens. 1	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
	Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
	Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
	Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
	Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
	STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
	STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
	STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
Date d'impression	: 04, Oct., 2024.	
Date d'édition/ Date de révision	: 04, Oct., 2024	
Date de la précédente édition	: 19, Mai, 2024	

RUBRIQUE 16: Autres informations

: En absence de date de validation précédente, veuillez contacter votre fournisseur pour de plus amples renseignements.

Version : 23

Avis au lecteur

Conformément au règlement (CE) 1907/2006, règlement REACH, articles 31 et 37, toute information requise relative aux dangers concernant l'utilisation des substances reçue en tant qu'utilisateur en aval sera transmise. Par conséquent, les fiches de données de sécurité de certains produits contiendront un SUMI - Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux - joint à la fiche de données de sécurité.

Les SUMI seront ajoutés à la FDS pour les produits si les deux conditions suivantes sont remplies :

- **Le produit est classé comme dangereux pour la santé**
- **Le produit contient une ou plusieurs substances enregistrées dans REACH pour lesquelles des fiches de données de sécurité étendues (scénarios d'exposition) ont été fournies**

Il est recommandé que chaque client ou destinataire de cette fiche de données de sécurité (FDS) l'étudie soigneusement et consulte les ressources, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les risques associés au produit. Les informations contenues aux présentes sont transmises en toute bonne foi. Elles sont réputées être exactes à la date de leur entrée en vigueur. Toutefois, aucune garantie expresse ou implicite n'est fournie. Les informations présentées ici s'appliquent uniquement au produit expédié. L'ajout d'un matériau peut modifier la composition, les dangers et les risques associés au produit. Les produits ne doivent pas être reconditionnés, modifiés ou teintés, sauf si le fabricant en a spécifiquement donné l'instruction, y compris, mais sans s'y limiter, l'incorporation de produits non spécifiés par le fabricant, ou l'utilisation ou l'ajout de produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires peuvent faire l'objet de modifications et peuvent varier selon les différents lieux et les différentes juridictions. Le client/l'acheteur/l'utilisateur a la responsabilité de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les lois nationales, fédérales, provinciales, locales ou d'état. Le fabricant ne contrôle pas les conditions d'utilisation du produit ; le client/l'acheteur/l'utilisateur est responsable de la détermination des conditions nécessaires à l'utilisation de ce produit en toute sécurité. Le client/l'acheteur/l'utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées dans la section applicable de cette FDS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir les instructions écrites relatives à sa manipulation. En raison de la prolifération des sources d'informations, telles que la FDS du fabricant, le fabricant ne peut être tenu comme responsable des FDS obtenues d'une autre source.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Peinture professionnelle, pinceau/rouleau extérieur

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en extérieur par des professionnels au pinceau ou rouleau

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en extérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Application professionnelle de revêtements et d'encres au pinceau ou au rouleau	PROC10	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Nettoyage	PROC05	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Gestion des déchets	PROC08a	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Œil	Mains
Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de	PROC10	Aucune	Utiliser une protection	Porter des gants adaptés
Date d'édition/Date de révision : ***		Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure		Version 1 25/42

revêtements et d'encres au pinceau ou au rouleau			oculaire homologuée EN 166.	homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Peinture professionnelle, pinceau/rouleau intérieur

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en intérieur par des professionnels au pinceau ou au rouleau, avec une bonne ventilation générale (portes/fenêtres ouvertes)

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Application professionnelle de revêtements et d'encres au pinceau ou au rouleau	PROC10	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Nettoyage	PROC05	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Gestion des déchets	PROC08a	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Œil	Mains
Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Date d'édition/Date de révision : ***

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version 127/42

**NONYELLOWING ACRYLIC-PU TRANSPARENT
TOP COAT****Peinture professionnelle, pinceau/rouleau intérieur**

Application professionnelle de revêtements et d'encres au pinceau ou au rouleau	PROC10	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Application professionnelle de revêtements et d'encre par pulvérisation-Intérieur

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture au pistolet en intérieur par des professionnels pour des applications générales (par ex. décoratives), avec uniquement une ventilation générale (portes/fenêtres ouvertes)

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Application professionnelle de revêtements et d'encre par pulvérisation	PROC11	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Nettoyage	PROC05	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5
Gestion des déchets	PROC08a	1 à 4 heures	Bonne ventilation générale	3 - 5

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Œil	Mains
Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

**NONYELLOWING ACRYLIC-PU TRANSPARENT
TOP COAT****Application professionnelle de revêtements et d'encre
par pulvérisation-Intérieur**

Application professionnelle de revêtements et d'encre par pulvérisation	PROC11	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Peinture industrielle au pistolet, sans cabine

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Application de peinture sur une ligne industrielle sans enceinte (ventilation par aspiration à la source uniquement)

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Application industrielle de revêtements et d'encre par pulvérisation	PROC07	Plus de 4 heures	Ventilation par aspiration localisée	Se référer à la norme technique adaptée
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Gestion des déchets	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Ceil	Mains

Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application industrielle de revêtements et d'encres par pulvérisation	PROC07	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10.	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Peinture industrielle au pistolet, espace clos

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Application de peinture sur une ligne industrielle avec pulvérisation en espace entièrement clos

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Application industrielle de revêtements et d'encre par pulvérisation	PROC07	Plus de 4 heures	Confinement total / extraction	100 ou l'équivalent
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC02	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation par aspiration localisée	Se référer à la norme technique adaptée
Nettoyage du matériel d'application hors cabine	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Gestion des déchets	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Œil	Mains
Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application industrielle de revêtements et d'encres par pulvérisation	PROC07	Aucune	Aucune	Aucune
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC02	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Nettoyage du matériel d'application hors cabine	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Application industrielle de revêtements et d'encre par d'autres moyens que la pulvérisation-Confiné

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Application de peinture sur site industriel, à la brosse, au rouleau, au trempé, projetée, en lit fluidisé, au rideau, ou coil coating (application confinée)

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Application industrielle de revêtements et d'encre par d'autres moyens que la pulvérisation	PROC10, PROC13	Plus de 4 heures	Ventilation par aspiration localisée	Se référer à la norme technique adaptée
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC02	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation par aspiration localisée	Se référer à la norme technique adaptée
Nettoyage du matériel d'application hors cabine	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Gestion des déchets	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Œil	Mains
Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application industrielle de revêtements et d'encre par d'autres moyens que la pulvérisation	PROC10, PROC13	Aucune	Aucune	Aucune
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC02	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Nettoyage du matériel d'application hors cabine	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre

: Application industrielle de revêtements et d'encre par d'autres moyens que la pulvérisation-Ventilation par aspiration localisée

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Application de peinture sur une ligne industrielle au pinceau, au rouleau, par trempage, étalement, enduction de bandes en continu, revêtement en bain fluidisé ou application à la machine à rideau (ventilation par aspiration à la source uniquement)

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation

: Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Application industrielle de revêtements et d'encre par d'autres moyens que la pulvérisation	PROC10, PROC13	Plus de 4 heures	Ventilation par aspiration localisée	Se référer à la norme technique adaptée
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Gestion des déchets	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Œil	Mains
Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application industrielle de revêtements et d'encre par d'autres moyens que la pulvérisation	PROC10, PROC13	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Application professionnelle de revêtements et d'encre par pulvérisation-Extérieur

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture au pistolet en extérieur par des professionnels pour des applications générales (par ex. décoratives)

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en extérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Application professionnelle de revêtements et d'encre par pulvérisation	PROC11	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Nettoyage	PROC05	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Gestion des déchets	PROC08a	1 à 4 heures	En plein air	3 - 5
Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Œil	Mains
Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08a	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application professionnelle de	PROC11	Aucune	Utiliser une protection	Porter des gants adaptés
Date d'édition/Date de révision : ***		Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure		Version 1 39/42

revêtements et d'encre par pulvérisation			oculaire homologuée EN 166.	homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08a	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

SUMI

Pour une utilisation sûre des mélanges

Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Peinture industrielle au pistolet, cabine

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité, la Fiche technique et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Application de peinture sur une ligne industrielle avec cabine de pulvérisation

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Durée maximum	Ventilation	
			Type	Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) :
Préparation de matière pour application	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Application industrielle de revêtements et d'encre par pulvérisation	PROC07	Plus de 4 heures	Ventilation par aspiration localisée	Se référer à la norme technique adaptée
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Nettoyage	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation par aspiration localisée	Se référer à la norme technique adaptée
Nettoyage du matériel d'application hors cabine	PROC05	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10
Gestion des déchets	PROC08b	Plus de 4 heures	Ventilation générale améliorée (mécanique)	5 - 10

Activité contributrice	Catégorie(s) de processus	Respiratoire	Œil	Mains
Préparation de matière pour application	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Application industrielle de revêtements et d'encres par pulvérisation	PROC07	Appareil respiratoire à adduction d'air comprimé, conforme à l'EN14594, et ayant un facteur de protection assigné d'au moins 20	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies	PROC04	Aucune	Aucune	Aucune
Nettoyage	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Nettoyage du matériel d'application hors cabine	PROC05	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.
Gestion des déchets	PROC08b	Aucune	Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.	Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.